

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	26	26 + 7 pouvoirs

Date de convocation
24 mars 2026

L’an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d’**Adam DA MOTA**, Maire.

Présents : **BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BUDA Séverine, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, GESNOT Emilie, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, LUCAS Marie-Thérèse, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO JORDAN, VERNET Jean-Patrick.**

Absents :

Représentés : **BRUIJN Anneke pouvoir donné à BAKUELA Gladys, CHEIKH Fethi pouvoir donné à GESNOT Emilie, FARIA David pouvoir donné à PINTO Christina, HITTLER Frédérique pouvoir donné à CORVO Sophie, LAURENT Virginie pouvoir donné à BEAUJEAN Jacques, SALGADO Enzo pouvoir donné à DA MOTA Adam, VUILLEMIN Éric pouvoir donné à LUCAS Marie-Thérèse.**

Monsieur Jordan VACCARO a été nommée secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL
D’ADMINISTRATION DE LA SPL DES PORTES DE ROMILLY

N° de délibération : 26.027 (DEL21)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	7	33	0	0	0

RAPPORTEUR : ADAM DA MOTA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°23.050 en date du 18 mars 2023, le Conseil Municipal de Romilly-sur-Seine approuvait la création de la SPL des Portes de Romilly, une Société Publique Locale destinée à conduire pour la Ville et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine divers projets d’aménagement urbain.

Considérant, suite au renouvellement général de l’assemblée délibérante, il convient de désigner les membres qui siègeront au conseil d’administration de la SPL des Portes de Romilly.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L’UNANIMITE :

Approuve la nouvelle composition du conseil d’administration de la SPL des Portes de Romilly, à savoir :

- M. Adam DA MOTA
- Mme Angélique RANC
- M. Fethi CHEIKH

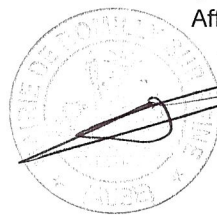
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 23 avril 2026

Adam DA MOTA,

Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Secrétariat Général